

**Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial
Année 2025**

Thématique	Politique d'engagement actionnarial
Société de Gestion	SPRING
Fonds	FPCI SPRING ONE
Destinataires du Rapport	Tout public
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2025
Personne en charge de la rédaction du Rapport	Laurent Foiry
Date de rédaction	12 mars 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
Suivi de la stratégie, des performances financières et non-financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance des entreprises	3
Le dialogue avec les sociétés détenues	4
Exercice des droits de vote	4
Coopération avec les actionnaires des entreprises et communication avec les parties prenantes pertinentes	5
Prévention et gestion des conflits d'intérêts	5

PREAMBULE

SPRING est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, indépendante, spécialisée dans la prise de participations minoritaires dans des entreprises européennes non cotées au travers d'un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) dont elle assure la gestion. SPRING est plus particulièrement spécialisée dans le financement et l'accompagnement opérationnel des entreprises innovantes contribuant à la transformation du commerce : nouveaux modèles de distribution, nouveaux modes de consommation et technologies, innovations et services à destination des (e-)retailers et marques établies.

Conformément à l'article L.533-22 du Code Monétaire et Financier, SPRING publie sa politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique.

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de SPRING auprès des sociétés financées pour le compte de ses investisseurs.

Suivi de la stratégie, des performances financières et non-financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance des entreprises

En préalable de l'étude de potentiels investissements, l'équipe de gestion s'est systématiquement assurée que les sociétés cibles n'intervenaient pas dans un secteur exclu de la politique d'investissement avant de procéder à une analyse des performances économiques, financières et extra-financières des sociétés dans lesquelles elle décide d'investir au travers de due diligences (financières, juridiques, stratégiques...) et de contacts approfondis avec le management des sociétés cibles.

Cette analyse s'est réalisée de la manière suivante en 2025 :

- Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une première revue : 531
- Nombre de dirigeants rencontrés pour analyse approfondie : 103
- Nombre de dossiers présentés en comité consultatif : 1
- Nombre de dossiers présentés en comité d'investissement : 1
- Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une LOI : 1
- Nombre de dossiers ayant fait l'objet de due diligences approfondies avec auditeurs externes : 1
- Nombre d'investissements réalisés : 1

Concernant les investissements réalisés, SPRING a rencontré fréquemment les dirigeants des participations financées, de manière informelle ou au sein des organes de gouvernance qui se tiennent *a minima* trimestriellement. Ces réunions visent à mieux comprendre et à actualiser la stratégie des entreprises, leurs opportunités et leurs risques ainsi qu'à assurer un suivi de leurs performances financières et extra- financières, au-delà des réunions annuelles dans le cadre des assemblées générales. De plus, les participations fournissent à SPRING un reporting financier régulier.

Le dialogue avec les sociétés détenues

SPRING accompagne les sociétés de son portefeuille pour accélérer leur croissance en leur apportant des moyens financiers et son expertise sectorielle.

Le dialogue avec les sociétés en portefeuille a été réalisé de manière formelle par deux biais : d'une part via les organes de contrôle des sociétés (comité stratégique, conseil d'administration, conseil de surveillance, assemblées), et d'autre part via un contact périodique avec les dirigeants et les autres actionnaires présents au tour de table le cas échéant. En 2025, SPRING a ainsi participé à 42 comités stratégiques et 13 assemblées générales, ou équivalent.

SPRING entretient également de manière régulière des échanges informels avec les sociétés en portefeuille afin de suivre finement les évolutions financières, stratégiques, commerciales. L'équipe de gestion en rend compte dans un compte rendu chaque trimestre qui sert de base au rapport trimestriel de gestion destiné aux investisseurs du fonds.

Exercice des droits de vote

Lors de l'exercice des droits de vote, SPRING s'est assurée de privilégier l'intérêt de la société cible et des Fonds dont elle assure la gestion. SPRING peut exercer les droits de vote indifféremment par présence physique, par correspondance ou par procuration.

SPRING siège dans l'organe de gouvernance de chacune des participations participant ainsi à l'ensemble des décisions qui lui sont proposées.

En 2025, SPRING a participé à la totalité des comités stratégiques et des assemblées générales des sociétés de son portefeuille et a voté en fonction de sa connaissance approfondie de la société et de ses activités.

Les votes de SPRING au sein des assemblées générales des sociétés de son portefeuille se répartissent de la manière suivante :

Nombre d'AG	13
-------------	----

Type de résolutions	NOMBRE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Modification des statuts	2	2	0	0
Emission et de rachat de titres	12	12	0	0
Modification des droits attachés aux titres	0	0	0	0
Emission de titres réservée aux salariés disposant d'un PEE	3	0	3	0
Approbation des comptes et affectation du résultat	18	18	0	0
Nomination et révocation d'organes sociaux	3	3	0	0
Rémunération des dirigeants	3	3	0	0
Conventions réglementées	9	9	0	0
Désignation des contrôleurs légaux de comptes	0	0	0	0
Autres	13	13	0	0
Divers (Pouvoirs en vue des formalités)	10	10	0	0
TOTAL	73	70	3	0
		95,9%	4,1%	0,0%

Coopération avec les actionnaires des entreprises et communication avec les parties prenantes pertinentes

Au cours de l'année 2025, SPRING a régulièrement échangé avec l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, auditeurs, management de la société en portefeuille...), notamment au travers des organes de gouvernance ou des assemblées générales, et a pu être amené à réaliser des pactes d'actionnaires afin de solidifier sa position et assurer le développement de la société.

SPRING a entretenu un dialogue permanent avec l'ensemble des actionnaires de ses participations avec l'objectif principal d'agir dans le meilleur intérêt des entreprises et, donc, des Fonds dont elle assure la gestion.

SPRING a également contribué à l'amélioration des bonnes pratiques au sein du capital investissement. SPRING participe au groupe de travail de France Invest sur le sujet de la rétention des talents féminins. SPRING est par ailleurs signataire des PRI, de la Charte d'Investisseur Responsable de France Invest qui encourage les sociétés de capital investissement à aborder les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, de la Charte SISTA en faveur de la mixité au sein de l'écosystème Tech et donner un accès plus égal au financement aux hommes et aux femmes entrepreneurs et de la Charte Parité de France Invest pour favoriser la parité au sein des acteurs du capital investissement.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

SPRING dispose d'une politique et d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts revues dès que nécessaire. Chaque collaborateur a été sensibilisé dès son arrivée et durant l'exercice

de ses fonctions aux problématiques de conflits d'intérêts et doit remplir une fiche dédiée pour chaque investissement, fiche revue par le RCCI.

SPRING dispose également d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels, régulièrement mise à jour, et tient un registre listant les cas effectivement rencontrés et leurs résolutions.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'est survenu en 2025.